



COMMUNIQUE

Paris, le 12 mars 2024

A partir du 19 mars, tous mobilisés pour les salaires !

Pour dissimuler la perte de pouvoir d'achat, les gouvernements successifs ont entretenu la confusion sur les mécanismes de lutte contre l'érosion des rémunérations face à l'inflation. En refusant l'actualisation de la valeur du point d'indice, cette politique a pénalisé durement le niveau des traitements et des pensions ainsi que l'attractivité de l'emploi public.

Force Ouvrière condamne fermement cette politique salariale qui nuit à l'attractivité de l'emploi public et paupérise les agents.

FO Fonction publique porte des revendications très claires en faveur d'une nouvelle grille indiciaire :

LES REVENDICATIONS FORCE OUVRIERE			
	CATEGORIES	Bas de Grille Comparé au SMIC	Nos propositions au 1 ^{er} mars 2024
DEMARRAGE DE LA GRILLE	C	C1 (2024) IM 366 = 1801,73 € Soit 101,97% du SMIC à 1766,92 €	120% du SMIC = 2120,30 €
	B	B1 (2024) IM 373 = 1836,19 € Soit 103,92% du SMIC à 1 766,92 €	140% du SMIC = 2473,69 €
	A	A1 (2024) IM 395 = 1944,50 € Soit 110,05% du SMIC à 1766,92 €	160% du SMIC = 2827,07 €
Bas/Haut de la grille Amplitude indiciaire		2024 366/1575 Soit X 4,3	IM 439 / IM 2635 soit X 6
Intégration des primes dans le traitement Points majorés en % par rapport au traitement indiciaire moyen		PPCR par catégorie C 3 points = 1,01% B 5 points = 1,30% A 7 points = 1,29% A+ 7 points = 0,79%	La moyenne par catégorie (FPE) C = 25% B = 40% A = 45% A+ = 65%
Rattrapage du pouvoir d'achat		28,5% perdus depuis 2000	C'est un point d'indice à : 6,32577294 € <i>contre 4,9227805 en mars 2024</i>

**Le 19 mars, tous en grève et dans les manifestations avec une reconduction,
les 20, 21... partout où c'est possible.**



QR Code pour signer la pétition